

Le Comité Social d'Administration Local (**CSAL**), siégeant en Formation Spécialisée (**FS**), s'est réuni le mardi 12 décembre 2023 sur convocation de l'administration, afin d'évoquer le projet de déménagement Euralliance à La Madeleine, les AT, RSST et fiches de signalement, ainsi que des questions diverses.

A l'ouverture de la séance, chacune des organisations syndicales a préalablement lu une liminaire. Vous trouverez celle de vos élus **Solidaires Finances Publiques** en pièce-jointe au présent compte rendu.

I – Projet Euralliance à La Madeleine

Dans un premier temps, la direction a présenté l'historique du projet de relogement des brigades de La Madeleine, ainsi que les conditions d'installation.

Ainsi, les nouveaux locaux situés au 2 rue de Kaarst à La Madeleine, d'une surface utile brute (SUB) totale de 1 282 m² contre 1 551m² dans les locaux actuels, seront assortis de 25 emplacements de parkings. La prise à bail desdits locaux est prévue au 1^{er} février 2024.

S'agissant de ce relogement, 84 agents de la DIRCOFI Nord sont concernés par ce projet (dont 10 A+; 67A; 4B; 2C) et 10 agents de la DVNI (1A+, 8A,1C). Les agents conserveront leurs droits aux tickets restaurants en l'absence de restaurant administratif à proximité.

Une visite des nouveaux locaux a été organisée le 6 décembre au profit des représentants du personnel et le 7 décembre à destination des chefs de services.

1) Accès aux locaux

➤ Ascenseurs

La visite sur place a permis de constater qu'un des ascenseurs était en panne et que l'autre fonctionnait par intermittence. La direction a toutefois indiqué qu'ils seraient en état de fonctionnement lors de l'installation des services.

Contrairement au projet initial, l'accès aux étages ne sera pas sécurisé au niveau des ascenseurs via l'utilisation du badge des agents, puisque le système en place est défectueux et que le propriétaire ne souhaite pas le remettre en état.

➤ Sécurité

S'agissant de l'accès aux espaces de travail, la direction informe que les travaux de sécurisation sont prévus pour début janvier. Pour rappel, l'accès à l'immeuble et aux étages se fera via l'utilisation d'un badge remis à chaque agent.

Lors de la visite, il a été constaté que les « portes-incendie », donnant sur le couloir en face des ascenseurs, peuvent librement être ouvertes dans les deux sens. La direction a précisé que ces portes seront sécurisées via des détecteurs et ne s'ouvriront donc que lorsque l'alarme sera déclenchée.

Solidaires Finances Publiques regrette que l'ambition de sécurité soit finalement revue à la baisse uniquement pour des raisons budgétaires. En définitive, les conditions d'accès aux locaux seront identiques à celles en place dans nos locaux actuels. Enfin, le hall d'entrée doit, à terme, être privatisé et inaccessible à des tiers. Pourtant, la visite n'a pas permis de constater que des travaux avaient été engagés à cette fin.

➤ Parkings

Tout d'abord, vos élus **Solidaires Finances Publiques** déplorent que la visite du parking n'ait pas été proposée.

La direction a une nouvelle fois précisé que l'espace de stationnement réservé à la Dircofi serait de 25 places de parking, dont une PMR, et ne pourra en aucun cas être augmenté. Les agents disposeront par ailleurs d'une dizaine d'emplacements de vélo situés au niveau du parking.

La direction a précisé que le recours à des solutions de mobilité alternatives sera encouragé (covoiturage, utilisation des transports en commun, vélo, etc.) sans toutefois expliciter en quoi consisteront les incitations.

De plus, elle a précisé qu'elle n'avait pas retenu la solution consistant à solliciter des cartes de stationnement auprès de la mairie, car elle a considéré que cette démarche contrevenait au développement durable prôné par la DGFIP.

Au cours de l'instance, vos élus **Solidaires Finances Publiques** ont vivement dénoncé cette démarche dite écologique, qui se fait à marche forcée. Selon nous, le passage vers des mobilités douces doit être progressif et s'inscrire dans un dialogue constructif avec les agents. C'est ce qu'on appelle **la transition** écologique !

De plus, nous ne sommes pas dupes et savons pertinemment que sous couvert de vertueuses considérations écologiques, se cache en réalité une volonté de réaliser des économies budgétaires au détriment des conditions de travail des agents.

Enfin, la direction nous avait indiqué ne pas s'opposer au fait que chaque agent sollicite le cas échéant l'obtention d'une carte de stationnement auprès de la mairie. Renseignement pris, une telle démarche individuelle n'est pas possible, c'est uniquement l'employeur qui peut la réaliser ...

2) Ventilation

Le renouvellement de l'air à l'intérieur du bâtiment Euralliance est assuré par une ventilation mécanique contrôlée (VMC) à double flux alimentée par une centrale de traitement d'air en toiture. Cette VMC « aspire » l'air extérieur qui est filtré et légèrement chauffé, avant d'être diffusé dans les locaux. L'air intérieur est extrait et rejeté vers l'extérieur en continu.

Vos élus **Solidaires Finances Publiques** ont sollicité à maintes reprises, les derniers rapports d'expertise sur le fonctionnement du système d'aération. Aussi, au cours de l'instance, l'ISST a présenté son rapport d'expertise.

Il a rappelé que les normes réglementaires s'agissant du renouvellement régulier de l'air dans les locaux professionnels prévoyaient que ce dernier pouvait être « naturel » (locaux disposant d'ouvertures vers l'extérieur) ou réalisé de manière mécanique avec un système d'extraction d'air mécanique.

Selon son expertise, le système de ventilation en place dans notre bâtiment est relativement performant puisque :

- Son débit est très adapté à la taille des locaux et permet de renouveler l'air pour plus de 500 agents, soit beaucoup plus que l'occupation future tout étage compris;
- Sa maintenance est assurée trimestriellement et les divers rapports d'entretien, réalisés par un prestataire local, font état d'un bon fonctionnement général. Le dernier contrôle a par ailleurs été réalisé en novembre 2023 ;
- Les filtres du système sont changés deux fois par an ;
- Aucune anomalie n'a été constatée d'une manière générale.

Toutefois, lors de la visite des locaux, vos élus **Solidaires Finances Publiques** n'ont pas pu constater le bon fonctionnement de la ventilation. La direction a précisé qu'elle n'était pas mise en marche et le serait à compter de la prise à bail des locaux. Dans le but de rassurer les agents, la direction a souhaité **l'intervention d'un cabinet d'audit** afin de vérifier que les conditions d'entrée seront optimales avant l'aménagement dans les nouveaux locaux.

3) Température

Les locaux sont chauffés via la VMC double flux comme indiqué ci-avant. La température est régulée selon une norme générale prédéfinie (intervalle) et peut être modifiée à la marge par les agents via les thermostats situés dans chaque pièce.

Interrogée sur les fortes variations de température, la direction a précisé qu'en cas de forte chaleur, le refroidissement serait à la marge de quelques degrés au vu du système actuel. Aussi, vos élus **Solidaires Finances Publiques** vous encouragent à conserver précieusement les thermomètres mis à disposition dans les services, afin de mesurer les éventuels écarts de températures significatifs et le signaler le cas échéant.

4) Aménagement des locaux

➤ Parois vitrées

En sus des diverses solutions d'éclairage existantes, les parois vitrées des locaux offrent une bonne luminosité naturelle. Selon la direction, ces parois proposent aussi de bonnes performances acoustiques et thermiques.

➤ Informatique

Des bornes WIFI seront installées au R4 dans les salles de réunion et au R5 dans la salle de convivialité. Sur ce point l'expert de l'administration, responsable du Support aux Infrastructures Locales (SIL) à l'ESI de Lille, a présenté les normes en matière d'émission d'ondes. Il en a conclu que les bornes seront sécurisées et que l'émission des ondes serait très faible eu égard aux réglementations actuelles .

Pour rappel, toutes les salles de réunions seront dotées de système de visioconférence.

L'ensemble des travaux relatifs à l'informatique sera réalisé courant janvier par le service de la DISI.

Solidaires Finances Publiques a demandé des précisions sur la mise en place du WIFI dans la salle de convivialité du 5^e étage, demandant par la même occasion si le wifi serait accessible pour les téléphones portables. Pour la direction, la mise à disposition du WIFI dans la salle de réunion permettra d'utiliser cet espace comme une salle de réunion occasionnellement. Cependant, le wifi ne sera accessible qu'avec les PC « soclés DGFIP » et inaccessible via les téléphones portables.

➤ Réparations, travaux divers

Phase 1 (en cours) :

La visite sur place nous a permis de constater que certaines dalles au plafond étaient très endommagées et que des stores étaient manquants dans certains bureaux. Interrogée à ce sujet, la direction nous a informé que les 10 stores manquants seront installés. S'agissant des dalles au plafond, les locaux seront pris en l'état, mais les dalles fortement abîmées seront remplacées durant la phase I des travaux.

Il est précisé de nouveau que les travaux réalisés lors de la première phase sont entièrement financés par le propriétaire actuel des locaux. Les dits travaux engagés consistent essentiellement à réaliser le nouveau cloisonnement/décloisonnement des bureaux et à opérer le câblage des prises électriques ou informatiques.

Au sujet des cloisons, dont certaines ont été déplacées lors des travaux, il s'agit pour information de cloisons classiques, sans spécificité phonique. Toutefois, selon la direction, la moquette présente dans les futurs locaux devrait contribuer à absorber les bruits.

Aucun retard n'a été constaté à l'occasion des travaux de la phase I .

Phase 2 (à venir) :

La phase II des travaux devrait débuter à partir du 20/12/2023 et portera sur les modifications adoptées suite à la concertation avec les agents de la Madeleine (observations relayées par les OS lors des instances paritaires).

Les travaux consisteront principalement à réaliser le ou les :

- cloisonnement complémentaire pour l'extension des bureaux de la BPAT ;
- cloisonnement complémentaire pour fermer l'espace « cuisine » de l'espace de convivialité ;
- cloisonnement complémentaire pour la création d'un box de réception vitré au R5 ;
- changement de la moquette en lino dans l'espace de convivialité ;
- porte supplémentaire pour l'accès à la BEP ;
- travaux informatiques de la DISI.

Autres travaux divers :

Les toilettes seront mixtes au R4 et finalement accessibles sans badge depuis les locaux réservés aux services de la DIRCOFI Nord. Face au constat sur place de l'état déplorable des sanitaires, la direction nous a précisé qu'elle a interrogé le propriétaire sur leur remise en état et reste en attente de sa réponse.

Le nettoyage en profondeur des moquettes sera réalisé avant l'arrivée des agents. Par suite le nettoyage sera assuré de manière régulière, avec une prestation spécifique de nettoyage auprès d'un prestataire tiers titulaire du marché public. Il sera procédé à un nettoyage en profondeur 2 fois par an.

➤ Équipement mobilier

Le mobilier des espaces collectifs de travail et de convivialité sera entièrement renouvelé.

S'agissant de l'équipement mobilier des services, la direction a précisé qu'il ne sera que (très) partiellement renouvelé en raison des contraintes budgétaires. Chaque agent disposera ainsi d'un bureau (160*80), d'un caisson, d'un siège et d'une demi-armoire. Un porte-manteau sera mis à disposition pour 4/5 agents.

La direction envisage d'attribuer les fauteuils neufs et en excellent état en priorité à destination des services sédentaires tels le secrétariat, les bureaux des contrôleurs, la BPAT, la BEP et le PPI. Ainsi 80 % des fauteuils existants seront redéployés, il s'agit de ceux dont il est estimé qu'ils sont en bon ou très bon état. L'estimation de la vétusté des fauteuils est déterminée en fonction de l'année d'acquisition. Par la suite, la politique de renouvellement de l'ancien mobilier sera pluriannuelle (3 à 5 ans généralement).

Les demandes d'armoires supplémentaires pourront être étudiées suite à l'installation des services en fonction de l'espace disponible. Afin de satisfaire ces demandes, un stock utile d'armoires sera placé dans les salles de réunion.

Le fléchage du matériel sera effectué prochainement, avec un étiquetage permettant de distinguer le mobilier qui fera l'objet d'un réemploi de celui qui disparaîtra (au profit du déménageur ou des agents

qui le souhaitent). Un message général sera adressé aux agents et la récupération de mobilier sera possible **dès janvier**.

La réunion avec le déménageur aura lieu le 9 janvier 2024 et un rétro planning sera communiqué aux chefs de services. Par ailleurs, la direction souhaite un dialogue au sein de chaque service, afin de déterminer les emplacements de chacun dans le cadre du micro-zonning.

Vos élus **Solidaires Finances Publiques** ont demandé d'anticiper toutes les opérations liées au déménagement, dont notamment celles relatives « au pilon », à partir de directives claires de la division 6 sur la méthodologie à adopter (conservation des dossiers utiles).

Solidaires Finances Publiques met à votre disposition les photos et vidéos prises à l'occasion de la visite des locaux. Vous pourrez les visualiser sous linux, utilisateurs -madeleine ; rubrique **Divers**.

II – AT, RSST et fiches de signalement

Un Accident du travail (AT) a été recensé. L'agent concerné a repris son poste après 1 jour d'arrêt,

Solidaires Finances Publiques vous rappelle qu'il est important de mettre en copie les OS, des fiches de signalements que vous adressez à votre chef de service ou à la direction. L'information des OS est primordiale, même si vous ne souhaitez pas bénéficier du soutien des OS. L'information partagée permet un suivi des démarches entreprises de bout en bout.

III – Questions diverses

– **Solidaires Finances Publiques** a interpellé la direction au sujet de la vacance du poste de chef de brigade du Havre à compter du 1^{er} janvier 2024. La direction a indiqué avoir en effet publié une fiche de poste. L'intérim sera assuré par un chef de brigade de Rouen.

– S'agissant de l'espace de convivialité de l'immeuble EURALLIANCE, la Direction a indiqué que le matériel acquis par la Dircofi, soient 2 réfrigérateurs et 2 micro-ondes, sera réemployé. Le matériel de cuisine financé par les agents (réfrigérateurs, micro-ondes ou autres) ne sera pas rapatrié dans les nouveaux locaux. La cuisine étant équipée de 8 prises électriques, les 4 prises de courant restantes seront destinées aux cafetières et bouilloires. Suite à notre intervention, la Direction a précisé qu'au besoin les micro-ondes seront renouvelés ou complétés.

– Interpellée au sujet des pannes de chauffage dans les locaux actuels de La Madeleine, la direction a précisé que les réparations de la fuite et du système de chauffage étaient en cours. Un suivi est réalisé en lien avec le gestionnaire de site. Elle a rappelé sa rapide intervention auprès du syndicat de copropriété qui a sollicité son prestataire pour immédiatement effectuer les réparations.

– S'agissant des exercices incendie, la direction rappelle de nouveau que chacun peut exercer le rôle de guide file ou serre file, compte tenu des nouvelles modalités de travail.